

## Territoire d'Énergie Isère

### DÉCISION DU PRESIDENT N° 2020-065

Objet : Convention 2019 « article 8 » Enedis - TE38 - Utilisation enveloppe complémentaire

**Vu** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

**Vu** le contrat de concession de distribution d'électricité signé le 29 décembre 1994 entre le SE38 et Électricité de France en particulier son article 8 sur l'intégration des ouvrages dans l'environnement ;

**Vu** la délibération n° 2019-084 du Comité Syndical du 17 juin 2019 relative à la convention d'application de l'article 8 du cahier des charges de concession pour l'année 2019 ;

**Vu** la convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession pour l'année 2019 ;

La convention en vigueur pour l'année 2019 relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession sur l'intégration des ouvrages dans l'environnement comporte une contribution « complémentaire » du concessionnaire Enedis d'un montant de 180 k€. Elle est utilisée pour des opérations permettant une synergie entre des travaux d'amélioration de la qualité de fourniture sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (en général des travaux sur la HTA) et les travaux d'amélioration esthétique sous maîtrise d'ouvrage de TE38.

Les parties sont convenues d'affecter cette somme au chantier de restructuration de la HTA réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis coordonné avec de l'enfouissement BT réalisé sous maîtrise d'ouvrage de TE38. Ces travaux se déroulent sur la commune de SAINT CLAIR DE LA TOUR. Une convention fixera les modalités d'intervention et de participation financière d'Enedis aux travaux réalisés par TE38.

Les principales caractéristiques du chantier sont les suivantes :

COMMUNE	Description des travaux	Coût prévisionnel ENEDIS
ST CLAIR DE LA TOUR	<b>Restructuration du réseau HTA</b> Pose de 2800 ml de réseau souterrain ; Changement du poste HTA/BT Mauchamp, pose de télécommande	349 k€

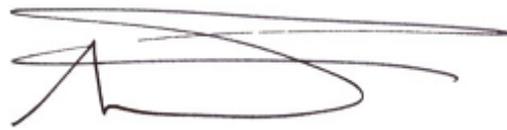
Monsieur Bertrand LACHAT, Président de TE38 :

### DÉCIDE

- D'affecter l'enveloppe complémentaire de 180 k€ au titre de la convention relative à l'article 8 pour l'année 2019 au chantier de sécurisation de la HTA effectué par Enedis, sur la commune de SAINT CLAIR DE LA TOUR coordonné avec un chantier d'enfouissement de la BT réalisé par TE38.

*Conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, notifiée aux membres du Bureau par courriel et rendue compte lors de la prochaine séance du Bureau.*

Fait à Grenoble, le 18 mai 2020  
Le Président,  
M. Bertrand LCHAT



*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)*



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SEDI**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2020065
Date de la décision:	2020-05-18 00:00:00+02
Objet:	DPE- Enveloppe complémentaire - Convention 2019 Article 8
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.2 - Autres
Identifiant unique:	038-253804025-20200518-2020065-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-253804025-20200518-2020065-DE-1-1_0.xml	text/xml	921
nom de original: 065 PT 11 - DP - Enveloppe complémentaire - Convention article 8.pdf	application/pdf	199653
nom de métier: 99_DE-038-253804025-20200518-2020065-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	199653

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 mai 2020 à 08h00min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 mai 2020 à 08h00min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 mai 2020 à 08h00min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 mai 2020 à 08h01min04s	Reçu par le MI le 2020-05-19